

DOSSIER DE PRESSE

Jeudi 14 avril 2016

CONTACT PRESSE

CABINET / COMMUNICATION

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
CS 26004
29107 QUIMPER CEDEX

TÉL. 02 98 98 89 71
Ou 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS

www.quimper.bzh



VilledeQuimper



@VilledeQuimper

Embellissons la ville

Cultivez et/ou fleurissez un espace vert dans votre quartier et devenez acteur de votre cadre de vie !



Embellissons la ville – Cultivez et/ou fleurissez un espace vert dans votre quartier et devenez acteur de votre cadre de vie !

L'opération « Embellissons la ville ! » offre la possibilité aux habitants de cultiver et de fleurir ensemble un espace public situé à proximité de leur domicile. Chacun viendra partager ses idées, son savoir-faire mais aussi sa bonne humeur ! Quimper sera encore plus fleurie, plus belle, mais aussi plus solidaire.

445, c'est le nombre d'hectares d'espaces verts entretenus par les jardiniers du service espaces verts de la Ville. Mais une ville verte et fleurie, ce n'est pas seulement l'affaire des professionnels, cela peut aussi être l'affaire de tous ! L'opération « Embellissons la ville ! », c'est 44 particuliers ou associations qui ont signé une convention avec la Ville, soit une surface totale de 4481 m² d'espaces publics dans les différents quartiers de Quimper.

A travers cette démarche, la Ville propose aux Quimpérois de devenir acteurs de leur cadre de vie. C'est également l'occasion d'officialiser une initiative qui existe déjà dans plusieurs quartiers de la Ville, où les habitants ont pris en charge l'aménagement et le fleurissement de certains espaces publics (pieds d'arbres en terre, îlots, pieds d'immeuble, talus...).

Cette campagne vise aussi à sensibiliser le public au respect de l'environnement tout en créant du lien social. Le jardin est en effet à la fois un lieu de convivialité mais aussi d'échanges et d'animations.

Comment participer ?

Les personnes ou les associations de quartier intéressées peuvent contacter la direction des espaces verts de la ville de Quimper.

Il suffit de :

- Repérer un espace public proche de chez soi que l'on souhaiterait fleurir et entretenir.
 - Présenter votre idée à la direction des espaces verts.
 - Un rendez-vous sur place est fixé pour évaluer la faisabilité du projet.
 - Le projet accepté, un cahier des charges sera remis rappelant quelques conditions à respecter : ne pas utiliser d'engrais chimique, protéger les racines, ne pas creuser à plus de 30 cm dans le sol, tailler et ramasser les feuilles mortes de façon à ne pas gêner les usagers de l'espace public...
- Puis une convention est signée entre les 2 parties, demandeur et ville de Quimper.

Les jardiniers des espaces verts sont disponibles pour répondre aux questions des uns et des autres. C'est aussi l'occasion pour les Quimpérois de mettre en commun leurs compétences et leur matériel de jardinage, de façon à être les plus autonomes possible et à s'investir dans la durée.